



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue exceptionnellement via la plateforme Skype en raison de la COVID-19, le 7 décembre 2020 à 20h00, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

La directrice générale, Sarah Lévesque et la directrice générale adjointe, Hélène Dumais sont aussi présentes.

7.1.9 Registre public des déclarations des élus

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis novembre 2019.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.ⁱ

Copie certifiée sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal, adopté par le conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Ce 11 décembre 2020

Hélène Dumais, directrice générale adjointe

ⁱ Lettre envoyée à Steve Turgeon au MAMH 2020-12-11